

LETTRE INFO SITE NATURA 2000 *Vallée de l'Antenne*



Lettre d'information du site d'intérêt communautaire Natura 2000 N° FR5400473

“ ÉDITO ”

La vallée de L'Antenne offre à travers ses zones Natura 2000 **une biodiversité riche, insoupçonnée, surprenante** dont l'équilibre fragile incombe à l'Humain. De nombreuses actions sont déjà mises en place et n'attendent qu'à progresser,

Il s'agit de mesures MAEC proposées aux agriculteurs, éleveurs, donc **des engagements volontaires sur des parcelles** (prairies naturelles) situées dans les limites de la zone Natura 2000, mais aussi de retours d'expérience sur des inventaires ou diagnostics, ou simplement d'actions de sauvegarde, de communication, de formation. Chacun à son niveau peut participer, coopérer. Il est important de sensibiliser les générations futures comme ce qui est proposé à travers des modules pédagogiques à destination des écoles primaires et collèges.

À l'heure où le changement climatique interroge, où la ressource en eau inquiète, où certaines espèces sont en voie de disparition, il faut garder attentivement un œil (ou les deux) sur **cette biodiversité qui nous entoure et qu'il est important de sauvegarder.**

Philippe CHASSERIEAU
Référent Natura 2000 et Vice-Président du SYMBA

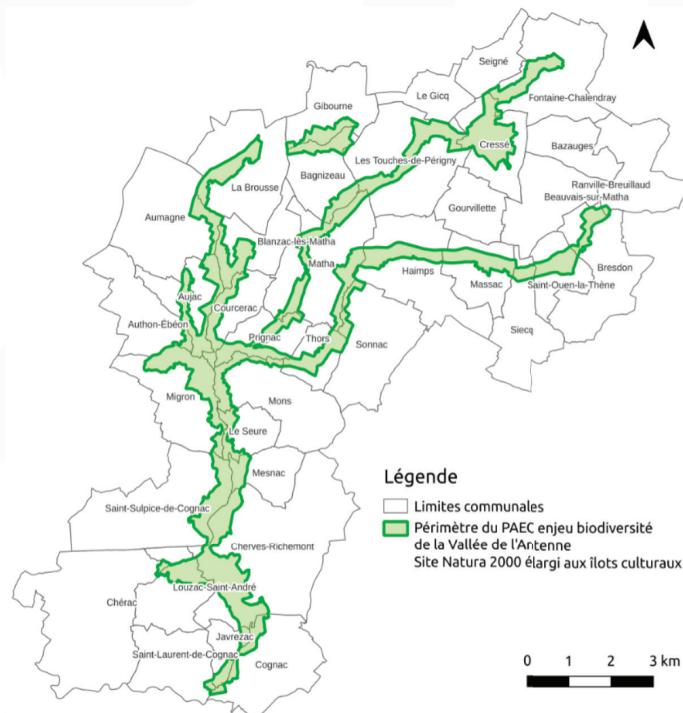


SOMMAIRE

- P. 2 **La contractualisation :** MAEC Biodiversité et préservation de la ressource en eau - les chartes
- P. 3 **Point sur les suivis biologiques** et l'état de conservation du site
- P. 4 **Du côté des partenaires :** le Plan National d'Actions en faveur du vison d'Europe
- P. 7 **Communication et Sensibilisation :** 20 ans, une saison active ! 2025 : un étrange arbre mort
- P. 8 **Comités de pilotage** 2024 et 2025



LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES à destination des agriculteurs



Les types de mesures et surfaces engagées en 2024

Mesures MAEC (outil de gestion)	Montant unitaire €/ha	Nombre d'exploitations concernées	Surfaces concernées (campagne 2024)
MAEC Biodiversité CIFF	652 €	7	13,65
MAEC Biodiversité Protection des espèces 4	254 €	2	1,66

Les types de mesures et surfaces engagées en 2025

Mesures MAEC (outil de gestion)	Montant unitaire €/ha	Nombre d'exploitations concernées	Surfaces concernées en ha
MAEC Biodiversité - CIFF	652 €	4	8,72
MAEC Biodiversité Création de prairie	358 €	1	0,40
MAEC Biodiversité Préservation des milieux humides	201 €	1	0,60
MAEC Biodiversité Protection des espèces 4	254 €	4	14,75

Les agriculteurs du territoire ont bénéficié de subventions d'Etat à hauteur de 95 106 € pour une durée de 5 ans.

Du nouveau en complément des MAEC Biodiversité

Afin de préserver la ressource en eau et d'accompagner le maintien des prairies, un « bonus » est mis en place à partir de janvier 2025, en complément des mesures existantes. Il s'agit d'un nouveau dispositif **d'aides directes 2025** proposées sur le territoire éligible de Coulon Saint Hippolyte.

Pour plus d'information :

www.fleuve-charente.net/wp-content/uploads/2024/02/MAEC_COSH_2024_Plquette_VF.pdf

ou scanner le QR code

Contact pour les MAEC à souscrire en 2026 : Sophie MENNESSON 06 09 13 03 48
l'animatrice Natura 2000 : biodiversite@symba.fr



Bilan dans la Vallée de l'Antenne et certains affluents

Les mesures agro-environnementales sont proposées aux agriculteurs, viticulteurs, éleveurs par l'animatrice Natura 2000 en lien avec la Chambre d'Agriculture.

Un diagnostic de l'exploitation est réalisé gratuitement et permet de cibler les parcelles à enjeu de préservation de la biodiversité, qui peuvent être éligibles.

Lors de l'engagement, l'agriculteur reçoit un cahier des charges et un plan de gestion pour l'application de pratiques favorables telles que le retard de fauche après le 25 juin dans les prairies.



Consultez les fiches sur les MAEC en scannant ce QR code



Les chartes

Une charte est un engagement volontaire, sous forme de code de « bonne conduite » qui cadre les pratiques et les activités sur une parcelle située en Natura 2000.

La durée d'adhésion à une charte est de 5 ans. Elle contient des engagements basés sur des bonnes pratiques locales en faveur du maintien de la biodiversité, en limitant les espèces exotiques envahissantes ou la coupe de bois à une saison inadaptée par exemple.

Qui peut adhérer ?

Tout propriétaire ou ayant-droit de parcelles situées sur un site Natura 2000 (à consulter sur géoportail.gouv.fr). Parfois, ceci concerne les particuliers pour leur jardin en bord de rivière et aussi pour

des boisements de frênes ou de peupliers. Les communes et les collectivités sont également concernées. Un rendez-vous est fixé avec le propriétaire et l'animatrice Natura 2000 pour visiter la parcelle et compléter le dossier administratif.

En 2024, ce sont 6,3 ha qui ont fait l'objet d'engagement et 24 ha en 2025

La fiche charte FA 06 « espèces exotiques » a fait l'objet d'une révision en 2025 afin d'actualiser les espèces présentant un risque pour les habitats et les pratiques à mettre en œuvre.

Pour 2026, Grand Cognac prévoit de s'engager sur des parcelles dont elle est propriétaire et la démarche sera relancée auprès des 29 communes du site.

UN PANNEAU CHARTE POUR informer sur le terrain

Afin de valoriser l'engagement des propriétaires dans leurs bonnes pratiques et de faire connaître le site Natura 2000, il a été décidé de remettre aux propriétaires s'engageant, un panneau à apposer sur leur parcelle.



POINT SUR LES SUIVIS BIOLOGIQUES

POINT SUR les suivis biologiques et l'état de conservation du site

Les différents suivis et inventaires en cours permettent d'améliorer les connaissances sur l'état de conservation des habitats et la répartition des espèces d'Intérêt Communautaire. Ainsi mieux identifié sur le territoire, il est parfois possible de noter les menaces et les enjeux pour chacun d'entre eux. Le SYMBA remercie tous les partenaires et prestataires qui participent à l'évaluation du site et ses enjeux.

Groupes ou espèces suivi(e)s	Fonge champignons	Hétérocènes Papillons de jour	Chiroptères Chauve-souris	Odonnates Libellules	Flore	Mammifères aquatiques Vison
Habitats prioritaires	Pelouses calcicoles	Prairies humides - Pelouses calcicoles	Cavités	Prairies humides Cours d'eau Ripisylve	Pelouses calcicoles	Prairies humides Cours d'eau Ripisylve
Partenaires Prestataires	GEREPI Charente Nature	Charente Nature déclinaison du PNA	Charente Nature	SYMBA/CEN NAVia formation et déclinaison du PNA	SYMBA	LIFE vison se termine Projet 2025 réintroduction

Le vison bientôt invité à côtoyer

Lors du Comité de pilotage de novembre 2024 et après plusieurs sessions de recherche de parcelles dans la Vallée de l'Antenne durant l'année 2024, le groupe National du Plan National d'Actions Vison prévoit d'installer des enclos pour la remise en liberté de jeunes visons nés en captivité. Ce programme concerne également d'autres sites Natura 2000 en Charente et Charente-Maritime.

Ceci permettra de renforcer et de relier des aires sur lesquelles il existe déjà des visons.

LA LOUTRE AU BORD DE L'ANTENNE...

Le vison est un petit carnivore de la famille des mustélidés. Il ne resterait au maximum que 250 Visons d'Europe en France. Ce programme est coordonné par la DREAL Nouvelle Aquitaine.

Si vous souhaitez en savoir plus sur ce mammifère aquatique de petite taille, vous pouvez consulter professionnels.ofb.fr/fr/plan-national-actions-faveur-vison-europe www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/plans-nationaux-d-actions-9-le-vison-d-europe-a14950.html

LE VISON D'EUROPE : une espèce à sauver !



Espèce protégée en France.

Classée en danger critique d'extinction par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Seuls 6 pays d'Europe, dont la France, accueillent encore le Vison d'Europe.

En France, sa population est estimée à moins de 250 individus.

Destruction de ses habitats, collisions routières, concurrence avec le Vison d'Amérique et destructions accidentelles sont les principales menaces qui pèsent sur l'espèce.

Pour éviter sa disparition et améliorer la dynamique de population de ce petit mammifère emblématique de nos vallées, des lâchers de jeunes individus sont prévus sur la vallée de la Charente et de ses affluents.

Issus d'élevages, ces jeunes seront lâchés dans le milieu naturel et attentivement suivis par des équipes spécialisées. Le suivi s'effectuera grâce à de petits émetteurs, dont le signal sera recherché avec des antennes disposées sur un véhicule. Un court séjour dans un enclos d'acclimatation, disposé sur le site de réintroduction, leur permettra de se familiariser au préalable avec leur nouveau territoire.

**Ce projet est décisif pour la survie du Vison d'Europe.
Sa réussite dépend de l'implication de tous.**



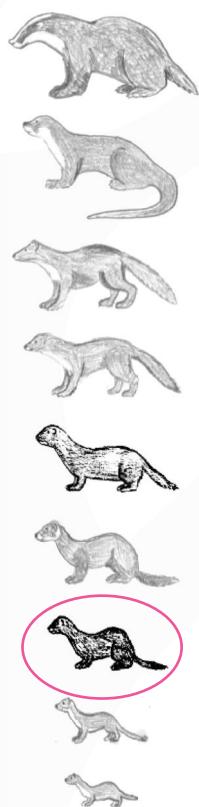
Le Vison d'Europe est une espèce d'intérêt européen qui a contribué à justifier la désignation des sites Natura 2000 sur la vallée de la Charente et de ses affluents : Né, Antenne, Seugne... Sur chaque site Natura 2000, un animateur est à disposition pour accompagner la prise en compte des enjeux du site et la mise en place d'actions pour sa préservation.

Site Natura 2000 « Vallée de l'Antenne »
biodiversite@symba.fr - 06 09 13 03 48

Vous pouvez y participer :

- en respectant la quiétude de la vallée, pour ne pas stresser ces nouveaux venus
- en préservant ses habitats (zones humides, mares, cours d'eau, fossé...), boisements, petits ronciers, fourrés...
- en adoptant les gestes favorables à la biodiversité

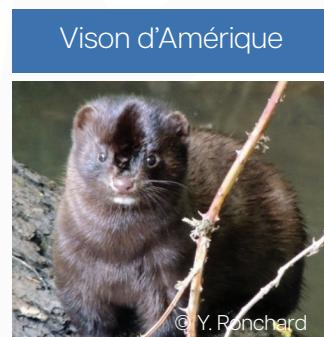
Ce projet s'inscrit dans le Plan National d'Actions (PNA) mis en œuvre spécifiquement pour la conservation de cette espèce dans tout le quart sud-ouest de la France. Le PNA est coordonné par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et du Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage (GRIFS).



Le Vison d'Europe



- **Classification :**
Mammifère, Carnivore, Mustélidé
- **Habitats :**
Zones humides
- **Régime alimentaire :**
Petit carnivore opportuniste
- **Mensurations :**
480 g à 1800 g, 34 à 37 cm (sans la queue = 15 cm)
- **Description physique :**
Pelage brun foncé, pattes et queue plus sombres, tache blanche symétrique sur les lèvres inférieure ET supérieure
- **Principales menaces :**
Perte d'habitats, compétition avec le Vison d'Amérique, collisions routières



Le suivi annuel des Chiroptères RÉALISÉ PAR CHARENTE NATURE

Les chauves-souris, aussi appelées chiroptères jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes forestiers, notamment dans les forêts alluviales où leur présence témoigne de la qualité des habitats. Ces milieux humides et boisés sont des zones de biodiversité critique qui abritent une variété d'espèces, dont certaines sont vulnérables. La préservation de ces habitats est un enjeu majeur pour maintenir les équilibres écologiques, car les forêts

alluviales offrent refuge et ressources alimentaires à de nombreux organismes, contribuant ainsi à la résilience de l'environnement face aux changements. Présentes en grand nombre pour leur hivernage dans quelques cavités des Chaudrolles sur la commune de Val de Cognac, elles font l'objet d'un suivi depuis 30 ans, par les salariés et bénévoles de Charente Nature, avec l'autorisation des propriétaires et dans le respect des règles de sécurité.



ZOOM SUR

l'état de conservation des prairies sèches ET PELOUSES NATURELLES DES CHAUDROLLES

Les champignons, un nouvel indicateur pour évaluer l'état de conservation des Habitats d'Intérêt Communautaire.

Bien qu'ils soient le plus souvent invisibles, les champignons sont essentiels dans les écosystèmes. Ce sont des organismes vivants impliqués dans la dégradation de la matière organique, le bois notamment. Ils sont associés à la vie ou à la survie de nombreuses espèces, telles que les arbres, mais pas que, en les approvisionnant en eau et en sels minéraux.

Les champignons sont de puissants bio-indicateurs.

Leur diversité et leur sensibilité permettent de mettre en évidence l'histoire et l'intégrité des habitats naturels.

L'étude de la fonge des prairies a été réalisée par GEREPI sur le site des Chaudrolles selon un protocole précis, suivi d'une récolte et détermination au microscope.

Ce travail a permis d'aboutir à un diagnostic sur l'état de conservation, comme cela a également été fait sur le site Natura 2000 des Vallées calcaires péri-angoumoisines et celui des Chaumes Boisières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente.

Le rapport émis par GEREPI rend compte d'un site est en état défavorable inadéquat pour la conservation des espèces à long terme dont 6 espèces de champignons inscrits sur la Liste Rouge Régionale ont été identifiées sur les 61 récoltés.

Afin de conserver ces habitats, selon le DOCOB, il serait possible de programmer à nouveau un chantier en concertation avec les propriétaires publics et privés.

Le maintien de ces pelouses passe par l'élimination des nombreux arbustes et quelques chênes qui partent à la conquête de cette zone calcaire alternant cavités et dalles. Cette zone si unique dans le paysage de la Vallée, que de nombreux habitants affectionnent, mérite cette attention. L'association Antenne Nature Loisirs Patrimoine s'est portée volontaire pour participer et la Société Française d'Orchidophilie sera elle aussi associée pour bénéficier de leur précieuse expérience.

Source : GEREPI – étude complète 2024
Photo : Yann SELLIER – GEREPI



Le suivi des libellules PAR LE PROTOCOLE SOGAP

Démarré en 2023, ce protocole a pour objectif de connaître la répartition des espèces. En collectant les « exuvies » qui sont les mues des larves de libellules, on peut alors les identifier.

Deux stagiaires Aymeric PRADET en juillet 2024 et Claire Clémence FERCHAUD en juillet 2025 ont participé aux côtés de l'animateuse pour la réalisation de cet inventaire minutieux. Celui-ci se déroule en trois étapes : la collecte sur les berges, puis l'identification à la loupe binoculaire et enfin la saisie des résultats.

Ces données permettent d'actualiser les cartographies de présence des espèces, dont 2 espèces d'intérêt communautaire : *Macromia splendens* n'a pas été trouvée, seulement **Somatostochlora metallica** sur le Briou à Thors et **Gomphus Graslinii** présent sur la commune de Val de Cognac.



L'ANNÉE 2024 : l'année des 20 ans



Le programme des 20 ans a permis de sensibiliser 162 personnes lors d'événements grand public et lors d'animations scolaires réalisées par Nature Environnement 17 à l'école maternelle de Courcerac.

La fête de la biodiversité en juin et les 48 H de la Nature en septembre à Matha ont complété les animations du printemps.

Une formation sur la gestion des arbres, des parcelles boisées a également eu lieu le 6 juin 2024 sur la commune du Seure, animé par le CETEF (Centre d'Etude Technique Environnemental et Forestier) qui est une association loi 1901 de propriétaires privés et de sylviculteurs créée en 1977. Organisme technique de terrain et de proximité, le CETEF associe la gestion forestière aux enjeux environnementaux, paysagers et sociaux. Un document reprend les éléments apportés, il est consultable sur le site de la Vallée de l'Antenne : valleedelantenne.n2000.fr

Un total de 162 personnes sensibilisées en 2024

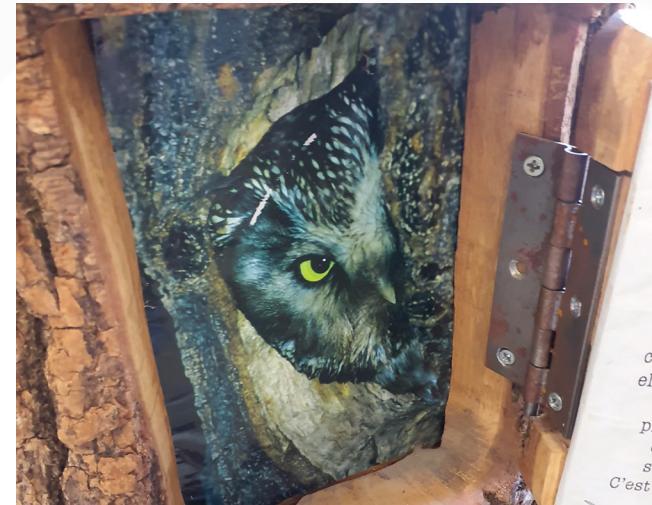
L'ANNÉE 2025 : Hector, un étrange arbre mort

Le thème majeur abordé dans les actions de sensibilisation est la biodiversité de la forêt alluviale et des arbres morts. Cet habitat d'intérêt communautaire occupait lors de la création du site près de 50% de sa surface.

Les arbres morts offrent le gîte et le couvert toute l'année à de nombreuses espèces : champignons, oiseaux tels le Pic noir, la sittelle, et des insectes d'intérêt communautaire tels la Rosalie des Alpes, le Grand Capricorne et le Lucane Cerf-volant.

Durant le mois d'avril 2025, un module pédagogique sous forme de tronc d'arbre avec différentes activités a été mis en place dans quelques communes : Les Touches de Périgny, Beauvais sur Matha et Val de Cognac. **Ce très attractif « Hector l'arbre mort »** a permis de sensibiliser le grand public, les scolaires et deux centres de loisirs à la culture des arbres, aux types de forêts et aux espèces animales présentes dans les arbres vieillissants.

Un total de 132 personnes ont été sensibilisées au 31/10/2025.



VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ

une nouvelle chargée de mission auprès des ENS



Clémence BIZET, arrivée en début d'année 2025, est en charge des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Elle a également en charge l'accompagnement du Plan Arbres et Paysages du Département au niveau intercommunal.

Son poste est financé par le département de la Charente-Maritime dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Ses missions vont donc du suivi foncier, de la connaissance, de la gestion, de l'aménagement à l'animation. D'ores et déjà rencontrée en juin 2025, il est envisagé de porter des projets communs avec Natura 2000.



COMITÉ DE PILOTAGE

COMITE DE PILOTAGE 2024

Le comité de pilotage s'est réuni à Matha le 27 novembre 2024, sous la direction de Margarita SOLA, élue référente à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les 21 personnes invitées et présentes ont pu prendre connaissance du rapport d'activité de l'année, débattre sur des points liés aux actualités locales, telles que la création d'une Charte vignes, et découvrir le projet de translocation concernant le vison d'Europe porté par l'OFB, la DREAL Nouvelle-Aquitaine et le GREGE (relayé plus haut).

COMITE DE PILOTAGE 2025

Le Comité de pilotage est programmé pour le mercredi 3 décembre 2025 en matinée à MATHA au complexe associatif.

GROUPES DE TRAVAIL 2025

À la suite d'une première journée de travail en 2024, différentes séances ont été programmées pour actualiser le Tableau d'arborescence des enjeux et actions du site.

Les réunions ont eu lieu :

- **le 16 juin 2025 concernant les mammifères aquatiques et les chiroptères,** regroupant 19 participants, avec la présence d'Anthony Le Nohazic (Charente Nature) pour nous apporter son expertise sur l'enjeu chauve souris et Thomas RHUYS (PNA Vison-GRIFS)
- **le 18 septembre 2025 concernant les boisements, les pelouses sèches, les milieux aquatiques** regroupant 7 participants avec une présentation complète des enjeux piscicoles par Yann DAVITOGLU (Cellule Migrateurs Charente Seudre) et Alain ROUSSET (CRPF) pour débattre des enjeux liés aux boisements alluviaux et plus spécifiquement la chalarose du frêne.



Les présentations sont consultables sur le site internet dans l'onglet actualités.



Directrice de la publication : Nathalie DE LAMARRE - Coordination / conception : Alice PERRON, Sophie MENNESSON - Maquette : Bérangère CLARY
Impression : AJ Grafik 17 MATHA - Cette lettre d'information est éditée dans le cadre de la mission déléguée de l'État comme structure animatrice Natura 2000 du site de « la Vallée de l'Antenne et ses affluents », sous l'autorité de la Région Nouvelle Aquitaine et du Préfet de la Charente Maritime